
VILLENEUVE- PARTICIPATIONS

Société par actions Simplifiée
au capital de 100.000 EUROS
51 Rue du Stade
31270 VILLENEUVE -TOLOSANE
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

VILLENEUVE-PARTICIPATIONS

FORME : Société par Actions Simplifiée

SIEGE SOCIAL : 51 Rue du Stade,
31270 VILLENEUVE-TOLOSANE

OBJET : La prise de participations dans toutes sociétés et entités quels qu'en soient la forme, l'objet, la prépondérance immobilière ou non, la modalité d'acquisition.

DUREE : Cinquante années

CAPITAL : Cent Mille euros

PRESIDENT : Monsieur François GAÏOLA,
demeurant 51 Rue du Stade, 31270
VILLENEUVE-TOLOSANE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE
CESSION DES ACTIONS : Toutes les cessions d'actions sont soumises à une décision d'agrément prise par un ou plusieurs associés représentant au moins la majorité du capital et des droits de vote de la société.

IMMATRICULATION : au RCS de
TOULOUSE.

Pour avis, le Président.



ATTESTATION DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 31/08/2020

CERTIFICAT
SI-2020-08-27-0012

